

La demande de permis de visite se dématérialise

N'envoyez plus
vos documents personnels
version papier, transférez
les directement à la direction
de l'établissement depuis le site
www.pénitentiaire.justice.fr
et suivez ainsi l'avancée
de votre demande.

Portail des Services
de l'Administration Pénitentiaire
pour les personnes détenues





Les demandes de permis de visite ne concernent que les personnes détenues dont le statut pénal est « **condamné** »

1. Accéder à votre espace personnel

1a

Connectez vous sur le site :
www.penitentiaire.justice.fr
OU

Scannez avec votre téléphone portable ou votre tablette le QR code ci dessous :



Cliquez sur le bouton d'authentification « **FranceConnect** ».

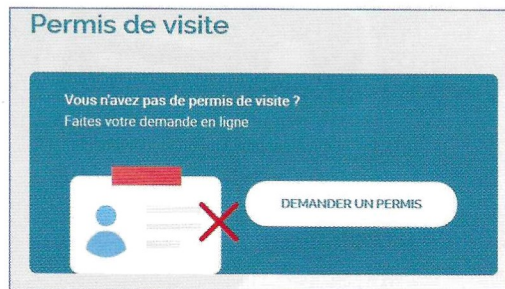


2. Réaliser une demande de permis de visite

2a

Depuis la page d'accueil du portail de l'administration pénitentiaire, cliquez sur le menu « **Permis** » en haut de page.

Pour réaliser votre demande de permis de visite, cliquez sur « **Demander un permis** ».



2b

Renseignez le numéro d'écrou et l'établissement pénitentiaire de la personne détenue à qui vous souhaitez rendre visite. Si les informations sont vérifiées, vous pourrez renseigner son nom et son prénom puis cliquer sur « **Suivant** ».

2c

Une liste reprenant l'ensemble des documents que vous devez avoir en votre possession vous est présentée.

Munissez-vous de chaque document de manière dématérialisée afin de pouvoir les intégrer dans la suite du processus. Puis cliquez sur « **J'ai compris** ».



L'établissement pénitentiaire pourra vous demander des documents complémentaires.

2g

Cliquez sur la flèche pour sélectionner la pièce d'identité que vous souhaitez ajouter. Cliquez ensuite sur le « + » pour l'enregistrer, enfin cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la prochaine étape.

The screenshot shows a web form titled 'Demande de permis de visite' with the sub-header 'Ajoutez une pièce d'identité'. Below the sub-header is the question 'Quelle pièce souhaitez-vous ajouter ?' followed by a dropdown menu. The menu is open, showing a list of document types: 'Déclaration sur pièce d'identité', 'Carte Nationale d'Identité', 'Passport', 'Permis de conduire', 'Carte de séjour temporaire', 'Carte d'identité étrangère', 'Carte résidentaire', 'Carte séjour', 'Carte militaire', and 'N° de la pièce'. Below the dropdown is a plus sign icon and a 'SUIVANT' button.

2h

Cliquez sur le « + » pour joindre votre justificatif de domicile puis cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la dernière étape.

The screenshot shows a web form titled 'Demande de permis de visite' with the sub-header 'Justificatif de domicile'. Below the sub-header is the question 'Ajouter une pièce jointe' followed by instructions: 'L'ensemble des pièces jointes transmises pour cette pièce justificative ne doit pas dépasser 6Mo.' and 'Fichiers acceptés : png, jpg, pdf'. There is a plus sign icon and a 'SUIVANT' button.

2i

Vous pouvez intégrer un commentaire facultatif si vous souhaitez communiquer une information supplémentaire à la direction de l'établissement.

The screenshot shows a web form titled 'Demande de permis de visite' with the sub-header 'Ajouter un commentaire'. Below the sub-header is the question 'Avez-vous des informations complémentaires à transmettre ? (facultatif)'. There is a text area for 'Votre commentaire' and a 'TRANSMETTRE MA DEMANDE' button.

3. Confirmation de l'envoi de votre demande de permis de visite

3a

La demande de permis de visite est alors transmise à l'établissement pénitentiaire. Un courrier électronique d'accusé de réception de votre demande est envoyé à l'adresse mail qui est enregistrée sur votre compte personnel.

The screenshot shows a confirmation page titled 'Demande de permis de visite'. At the top is a green checkmark icon. The main text reads: 'Votre demande de permis de visite a été transmise. Lorsque l'adresse changera de statut, vous serez notifié par courrier électronique à l'adresse suivante: sahn.bouzidi@externes.justice.gouv.fr Vous pouvez changer l'adresse électronique liée à votre espace personnel via "Mon compte".' Below this is a navigation bar with 'Visiteur' and 'Détenu' tabs. Under 'Visiteur' is 'Visiteur Test' and under 'Détenu' is 'Prénom Nom'. There is a 'J'ai compris' button.

3b

Retrouvez le statut de vos demandes de permis de visite en cliquant sur l'onglet « **Permis** » dans le menu principal puis sélectionnez « **Demande de permis** ».

The screenshot shows the 'Permis de visite' dashboard. At the top is the navigation menu with 'Accueil', 'Permis', 'Pénale', 'Permis', and 'Aide'. The main content area has two cards: 'Vous n'avez pas de permis de visite ? Faites votre demande en ligne.' with a 'Demander un permis' button, and 'Vous avez déjà un permis de visite ? Ajouter le pour prendre des rendez-vous parisiens.' with an 'Ajouter un permis' button. Below the cards are tabs for 'Permis enregistrés' and 'Demandes de permis'. Under 'Demandes de permis', there is a navigation bar with 'Visiteur' and 'Personnes détenues' tabs. Under 'Visiteur' is 'Visiteur Test' and under 'Personnes détenues' is 'Prénom Nom'. There is a 'Mon état' button.

Si vous rencontrez des problèmes sur le portail :
Contactez le support depuis le bouton « **Contact** » dans le menu du site www.penitentiaire.justice.fr